



PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture  
et de la Forêt

Montpellier, le 14 Mars 2016

Service Régional de l'Alimentation

Affaire suivie par : Christine COLAS

Téléphone. : 04.67.10.19.61

Télécopie: 04.67.10.19.46

Courriel :

sral.draaf-languedoc-roussillon-midi-pyrenees@agriculture.gouv.fr

**Compte rendu du Comité de pilotage « fruits à noyau »,  
- Sharka et Enroulement chlorotique de l'abricotier –  
réuni le 1<sup>o</sup> mars 2016 à Montpellier**

**Présents :**

Prénom NOM	Organisme / Fonction	Adresse électronique
Marie DORDOLO	Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne	<a href="mailto:marie.dordolo@agri82.fr">marie.dordolo@agri82.fr</a>
Fabrice GUILLOIS	FEDON 11	<a href="mailto:fedon11@wanadoo.fr">fedon11@wanadoo.fr</a>
Jean AYMARD	FEDON 30 - Président	<a href="mailto:jean-aymard@wanadoo.fr">jean-aymard@wanadoo.fr</a>
Laurent DUCURTEL	FEDON 30 et FNPF	<a href="mailto:laurent.ducurtel@free.fr">laurent.ducurtel@free.fr</a>
Odette HAMMOUD	FEDON 30 - Directrice	<a href="mailto:fedon30@wanadoo.fr">fedon30@wanadoo.fr</a>
Gérard MAJORAL	FDGDON 66 - Président	<a href="mailto:fedec66@wanadoo.fr">fedec66@wanadoo.fr</a>
Evelyne MINGO	FDGDON 66 - Directrice	<a href="mailto:fedec66@wanadoo.fr">fedec66@wanadoo.fr</a>
Philippe PALEZY	FDGDON 82 / Président	<a href="mailto:philippe.palezzy@orange.fr">philippe.palezzy@orange.fr</a>
Audrey BLANCHART	FDGDON 82 / Coordinatrice technique	<a href="mailto:fdgdon82@outlook.fr">fdgdon82@outlook.fr</a>
Jean-Paul DALIES	FREDON MIDI-PYRENEES / Président	<a href="mailto:jeanpaul.dalies@free.fr">jeanpaul.dalies@free.fr</a>
Nathalie EYCHENNE	FREDON MIDI-PYRENEES / Coordinatrice technique	<a href="mailto:nathalie.eychenne@fredon.fr">nathalie.eychenne@fredon.fr</a>
Catherine BRECCQ	FREDON MIDI-PYRENEES / Inspectrice	<a href="mailto:catherine.brecq@fredon.fr">catherine.brecq@fredon.fr</a>
Philippe TIXIER MALICORNE	FREDON LANGUEDOC-ROUSSILLON / Directeur	<a href="mailto:fredeclr@wanadoo.fr">fredeclr@wanadoo.fr</a>
Sylvie DALLOT	INRA Montpellier	<a href="mailto:dallot@supagro.inra.fr">dallot@supagro.inra.fr</a>
Silvia TEN HAVE - LOPEZ	CTIFL - Chef Certification fruitière	<a href="mailto:TenHave@ctifl.fr">TenHave@ctifl.fr</a>
Nathalie GALLON	DRAAF - FAM LRMP - Chef de Cellule arboriculture, maraichage, PPAM, oléiculture	<a href="mailto:nathalie.gallon@franceagrimer.fr">nathalie.gallon@franceagrimer.fr</a>
Olivier DELAYGUE	DRAAF-SRAL AURA / personne ressource Sharka	<a href="mailto:olivier.delaygue@agriculture.gouv.fr">olivier.delaygue@agriculture.gouv.fr</a>
Catherine PAVE	DRAAF-SRAL LRMP / Chef de service	<a href="mailto:catherine.pave@agriculture.gouv.fr">catherine.pave@agriculture.gouv.fr</a>
Michel LARGUIER	DRAAF-SRAL LRMP / Adjoint au Chef de service	<a href="mailto:michel.larguier@agriculture.gouv.fr">michel.larguier@agriculture.gouv.fr</a>
Christophe PUEYO	DRAAF-SRAL LRMP / Chef d'Unité Santé des végétaux, contrôle des pesticides	<a href="mailto:christophe.pueyo@agriculture.gouv.fr">christophe.pueyo@agriculture.gouv.fr</a>
Christine COLAS	DRAAF-SRAL LRMP / Chef de cellule Santé des végétaux	<a href="mailto:christine.colas@agriculture.gouv.fr">christine.colas@agriculture.gouv.fr</a>
Julie BEGUET	DRAAF-SRAL LRMP / Chargée de mission en santé des végétaux	<a href="mailto:julie.beguet@agriculture.gouv.fr">julie.beguet@agriculture.gouv.fr</a>
Jean-Michel TRESPAILLE BARRAU	DRAAF-SRAL LRMP / Chef de l'antenne de Carcassonne	<a href="mailto:jean-michel.trespaille@agriculture.gouv.fr">jean-michel.trespaille@agriculture.gouv.fr</a>

## Excusés :

Prénom NOM	Organisme / Fonction
Raphaël MARTINEZ	AOP Pêches et abricots de France / Directeur
Marie José ETIENNE	AOP Pêches et abricots de France / Responsable technique et verger
Cyril SEVELY	Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Caroline COUVE	CONSEIL Régional LANGUEDOC - ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES / Chargée filières végétales, circuits courts, innovation
Léo VIOLS	FREDON LANGUEDOC-ROUSSILLON / Président
Anne MESASDirectrice	FREDON MIDI-PYRENEES / Directrice
Jean Marc AUDERGON	INRA - Domaine de l'Amarine
Nicolas SAUVION	INRA Montpellier - UMR BGPI
Didier THOMAS	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER - Pyrénées Orientales / Chef de service SEA
Véronique LEDUR	DRAAF-SRAA LRMP

Catherine Pavé, chef du Service régional de l'alimentation, ouvre la réunion en présentant la nouvelle organisation du SRAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées :

Le siège du SRAL (55 agents) est basé à Toulouse, mais le service conserve des unités sur Montpellier (dont l'unité Santé des végétaux et contrôle des pesticides, avec sa cellule Santé des végétaux, notamment en charge des luttes collectives), ainsi que des effectifs sur les antennes de Carcassonne et Perpignan, pour assurer ses missions au plus près du terrain.

La nouvelle unité Gouvernance sanitaire et plate-forme régionale d'épidémiologie, basée à Montpellier, est en charge d'assurer le pilotage des politiques sanitaires animales et végétales, la collecte et la valorisation des données d'épidémiologie, et la mise en oeuvre des plans d'intervention d'urgence.

Cette réunion est tenue dans la nouvelle configuration régionale, et a notamment pour objectif de tracer les nouvelles modalités d'organisation de la lutte contre les maladies qui affectent les arbres fruitiers à noyau.

### **1. Bilan Sharka sur les départements méditerranéens :**

**Les contaminations Sharka sur les départements méditerranéens (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales) baissent de 22% par rapport à 2014** (37 780 arbres totaux contaminés, dont 24 804 isolés et 130,12 ha arrachés en totalité).

Dans le Gard, la baisse des contaminations observée depuis le plan d'urgence 2010/2011 (arrachage de 115 ha sur 2 ans de vergers en production, dans les zones de foyers historique, à des taux de contamination faibles) s'accroît (- 40% d'arbres contaminés entre 2014 et 2015).

Dans les Pyrénées-Orientales, une baisse des contaminations est entamée en 2015 (- 21,4 % entre 2014 et 2015), après de nombreuses années de hausse. Le seuil d'arrachage des parcelles entières est de 8% (contre 10% dans les autres départements).

Des foyers restent cependant actifs sur plusieurs communes.

L'Aude et l'Hérault n'ont pas de foyer Sharka en 2015.

**Les surfaces prospectées restent équivalentes aux années antérieures : 10 350 ha au sol et 19 081 ha en comptant les doubles passages**, grâce à une participation professionnelle élevée (près de 745 000 €, à 42% sous forme de prospection déléguée aux fédérations départementales, à 58 % sous forme de mise à disposition de personnels encadrés par les fédérations départementales).

Les zones focales et de sécurité couvrent la quasi totalité du verger de Prunus du Gard (2250 ha en zone délimitée) et des Pyrénées-Orientales (5560 ha en zone délimitée).

**La surveillance des environnements de pépinières a couvert 1527 ha de vergers, pour 35 pépinières de prunus.**

**Aucune contamination n'est détectée à moins de 200 m d'une pépinière ;** mais une contamination identifiée dans une pépinière héraultaise, a motivé **une remontée de filière pépinière** (origine espagnole).

Le diaporama, présenté par le SRAL (Ch. Colas) et la FREDON LR (Ph. Tixier Malicorne) se trouve sur le site : <http://draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Sharka>

Les éléments suivants ressortent des discussions :

- la FDGDON66 souligne l'évolution des vergers de prunus amorcée ces dernières années dans les Pyrénées-Orientales, afin de s'adapter au contexte Sharka : hausse des densités de plantation à l'hectare (1000 à 1500 arbres / ha, pour compenser des arrachages éventuels d'arbres isolés) ; regroupement des exploitations ; plantations de cultures intermédiaires diversifiées ; délocalisation des prunus en zones indemnes de Sharka...

- Olivier Delaygue, personne ressource Sharka pour la DGAL, indique qu'une baisse des contaminations est observée en 2015 dans toutes les régions françaises. L'effet « climatique » potentiel évoqué (difficultés à détecter les symptômes sur feuilles en raison de la chaleur printanière) a été, selon la FDGDON66, contrebalancé par des prospections accrues sur fruits (prospections encadrées).

- la protection des pépinières vis à vis des contaminations est un sujet majeur : le programme de sécurisation des pépinières (abris insect-proof ou création d'un périmètre prunus-free autour des parcelles) doit être relancé au niveau national.

## **2. Bilan Sharka sur les départements midi-pyrénéens :**

Ces données ont déjà été présentées lors du CROPSAV MP- Section végétale qui s'est tenu à Montauban le 21 décembre 2015 (compte rendu accessible sur le site : <http://draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Conseil-Regional-d-Orientationde>).

Une version résumée, disponible sur le site <http://draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Sharka>, est présentée par le SRAL (J. Béguet) :

**2006 ha ont été prospectés au sol, sur le Tarn-et-Garonne et le Lot / 3281 ha en comptant les doubles passages.**

**5067 arbres totaux contaminés ont été détectés** (dont 4721 dans le Tarn et Garonne), **dont 1014 isolés et 10,32 ha arrachés en totalité à 10 %.**

Les contaminations 2015 baissent alors que les surfaces prospectées augmentent par rapport à 2014.

**Les contaminations en environnement de pépinière** (70 ha prospectés pour 4 pépinières de prunus) n'ont pas entraîné de retrait de PPE.

Les éléments suivants ressortent des discussions :

- Dans le Tarn-et-Garonne, en 2014, des surfaces ont été arrachées en totalité, sur la base du volontariat (< 10%), pour assainir la zone

- Analyses : Les kits bandelettes utilisées sur pruniers américano-japonais (ex MP) sont destinés à confirmer la contamination. Celles – ci ne sont pas utilisées sur pêchers et abricotiers (ex LR) pour des problèmes de sensibilité.
- prospections optimales sur pruniers américano-japonais : 1° mai au 15 juillet
- les dégâts observés sur pruniers européens, et pêchers sont faibles par rapport à ceux observés sur pruniers américano-japonais (perte de production pouvant atteindre 70%).

### **3. Organisation de la campagne Sharka 2016 sur la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées :**

Les **priorités de prospection 2016** sont présentées ; elles respectent les exigences de l'arrêté ministériel du 17 mars 2011 modifié :

- environnements pépinières
- zones focales (2 passages) et de sécurité (1 passage), avec focus sur les jeunes vergers
- hors zones délimitées, en sondage

**L'objectif général de la lutte Sharka sur la grande région LRMP** doit respecter les principes suivants (diaporama – Ch. Pueyo):

- assurer la poursuite des actions engagées dans la surveillance et la lutte
- ne pas casser les dynamiques locales, et maintenir un pilotage de proximité
- généraliser un encadrement régional (arrêté préfectoral régional, CROPSAV...)

#### **Pour 2016 sont actés les principes suivants :**

- Sur toute nouvelle commune identifiée contaminée en 2016, un échantillon sera obligatoirement prélevé par l'OVS, ou sa section départementale, pour analyse officielle de détection de la Sharka + typage de souche. La FDGDON82 ne pourra entrer dans ce dispositif que si elle devient section de l'OVS FREDON MP (sous accréditation Cofrac).

Les prélèvements sur les nouvelles parcelles des anciennes communes contaminées ne sont plus, en revanche, systématiques.

- Des prospections seront menées dans le Gers et le Lot par la FREDON MP, en zone focale et de sécurité (en lien avec le Tarn et Garonne voisin).

- Les arrachages d'arbres détectés contaminés seront obtenus en première intention par « conciliation préalable » entre l'OVS (ou sa section départementale) et le producteur (l'OVS informe la producteur des contaminations détectées chez lui et de la réglementation existante). Le SRAL LRMP n'interviendra (notification officielle) que si les mesures d'arrachage ne sont pas opérées au terme de la conciliation, et sur information de l'OVS (ou sa section départementale). Les dossiers de demande d'indemnisation, présentés par l'OVS au FMSE, comporteront les éléments validés par le FMSE pour l'ex LR (documents transmis à la FREDON MP).

- En environnement des pépinières : un échantillon systématique (détection Sharka + typage de souche) sera prélevé par l'OVS dès lors qu'une contamination est identifiée à moins de 200 m de la pépinière. En cas de résultat positif, le SRAL est informé sans délai, avec détail de la situation (plans, identité producteur...).

#### **4. Sharka – projet d'arrêté préfectoral régional LRMP :**

L'arrêté régional MP, et les arrêtés départementaux Aude, Gard, Hérault et Pyrénées Orientales sont bâtis sur les mêmes principes, avec référence commune à l'arrêté ministériel du 17 mars 2011 modifié.

En conséquence, leur refonte en un document unique pourra se faire rapidement, moyennant :

- la mise à jour de la liste des communes (par mesure de simplification, les communes ne figureront qu'une seule fois, mais en précisant dans quelle(s) zone(s) elles se situent).
- le seuil d'arrachage des parcelles entières, selon les secteurs.

Pour ce début de campagne, le seuil sera de 10% pour tous les départements, sauf 8% pour les Pyrénées-Orientales.

Pour la commune de Vallabrègues (Gard), un abaissement de seuil pourra être inscrit dans un arrêté modificatif, après consultation des professionnels et échanges avec la région PACA limitrophe (foyer de Tarascon).

#### **5. Enroulement chlorotique de l'abricotier – Bilan 2015 sur les départements méditerranéens et perspectives 2016 sur LRMP :**

La lutte contre l'ECA est menée depuis de nombreuses années dans le Gard et les Pyrénées Orientales, avec une montée en puissance des demandes professionnelles ces dernières années (diaporama sur <http://draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Sharka>). Des arrêtés préfectoraux départementaux ont été pris depuis les années 2000. La profession participe financièrement aux prospections sur abricotiers, en hausse (notamment passage estival dans les Pyrénées-Orientales).

Dans le Tarn-et-Garonne, la profession (AOPn prune – Ph. Palézy) souhaite organiser une lutte collective contre l'ECA, sur pruniers américano-japonais (le taux de présence de l'ECA en verger est de 2,5%, pour des vergers de 2500 arbres/ha ; des jeunes vergers sont touchés à 30%).

L'ECA étant classé comme organisme nuisible de catégorie 2, la profession doit présenter au SRAL un dossier (équivalent d'un programme collectif volontaire, ou PCV) précisant la motivation à rendre obligatoire la lutte contre l'ECA, les espèces ciblées, le périmètre couvert (départements), les modalités de participation professionnelle aux prospections... Ces éléments seront formalisés, sur la base des données historiques disponibles (Gard et Pyrénées-Orientales) et des projets plus récents (dossier du Tarn-et-Garonne).

#### **6. Questions diverses :**

J. Aymard (président FEDON30) relaye le mécontentement professionnel local quant à la suppression du Copil National Sharka, début 2016, qui était un lieu d'échanges techniques mais aussi politique sur la maladie et sa gestion.

G. Majoral (FDGDON66) souhaite que soit organisée au moins une rencontre nationale présentant les avancées scientifiques sur le sujet. S. Dallot (INRA) partage cette vision.

Le SRAL LRMP se fera le relais de ces remarques auprès de la DGAL.